



PÉNIBILITÉ

une réalité à compenser

Compenser la pénibilité, ce n'est pas faire un cadeau.
C'est reconnaître une réalité humaine du travail
sinon c'est le risque d'exercer dans une entreprise fragilisée.

Après « **l'embuscade sociale** » du Gouvernement sur la réforme du régime spécial de retraite RATP qui fait disparaître les compensations d'annuité de travail pour tous les nouveaux embauchés, il convient de constater que la **pénibilité n'a pas disparu pour autant.**

UNSA MOBILITÉ s'engage auprès de chacun
pour se battre ensemble afin d'obtenir des compensations réelles :



de primes

comme une prime pénibilité par palier
(1 an - 3 ans - 5 ans - 7 ans - 10 ans - 13 ans - 16 ans, etc.)



d'attributions

de journées de repos supplémentaires



de réduction

du temps de travail en fin de carrière

AVEC UNSA MOBILITÉ
DES ENGAGEMENTS CLAIRS
POUR DES RÉSULTATS CONCRETS



UNSA MOBILITÉ
261 rue de Paris
93100 Montreuil
MTPA Montreuil



unsa-mobilite.fr